L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 JUILLET 1857.

Imprimé et publié par
..tr. F. WEISSE & Co.,
propriétaires:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGÉ, S. HARDY.
Rue de Chartres No. 23, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 8 JUILLET.

Abonnement à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

M. L. A. Fernet, négociant à Vera-Cruz, est autorisé à percevoir ce qui nous est dû au Mexique. Les personnes établies dans ce dernier pays qui voudront s'abonner à l'*Abeille* ou y insérer des annonces, devront s'adresser à lui.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par John M. Bell, shérif—A midi, au City Hall, rue de la Commune, entre Camp et Magazine—Plusieurs comptes abandonnés dans l'affaire "Aug. Barbaud vs ses créanciers."

Par D. E. Morphy—A 6 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue du Canal—Porc, boeuf, &c.

Par Blache & Laumont—A 10 heures, à leur magasin No 77, rue de Chartres—Marchandises sèches.

Route postale de la Californie.

Nous avons publié l'autre jour une dépêche annonçant que le directeur-général des postes avait enfin arrêté l'itinéraire que devra suivre la malle destinée à la Californie, par la voie de terre. St-Louis et Memphis sur le Mississipi seront les deux points de départ; les deux routes convergeront vers Little Rock, dans l'Arkansas, d'où le chemin ira frapper le Rio Grande près du fort Fillmore.

Le dernier Congrès a voté une allocation pour l'établissement de cette route postale par la voie de terre. Il y aura deux départs par semaine, et les diligences, grandes et capables de recevoir des voyageurs, seront attelées de quatre chevaux. La loi porte que le point de départ sera fixé sur le Mississipi, mais elle ne désigne point de localité, laissant le directeur général libre de la choisir lui-même. Celui-ci, comme on vient de le voir, s'est prononcé pour St-Louis et Memphis.

M. Brown avait à choisir entre trois routes différentes et trois points de départ, et des soumissions lui ont été présentées pour chacune de ces routes. Nous les appellerons la route du nord, la route centrale et la route du sud, lesquelles correspondent respectivement au quarante-deuxième, au trente-cinquième et au trente-deuxième degré de latitude. Les ingénieurs les connaissent sous les noms de route de la Passe du Sud (quoiqu'elle soit située fort avant dans le nord), route du Milieu ou d'Albuquerque, et route d'El Paso.

La première route, celle du nord, qui est parallèle au quarante-deuxième degré de latitude, est impraticable; jamais diligence ne réussirait à franchir les neiges qui s'y accumulent pendant l'hiver. Le service de la malle ne s'y ferait que pendant cinq mois de l'année. Le quarante-deuxième degré de latitude divise le territoire d'Utah de celui de l'Orégon; le climat de cette région est extrêmement rigoureux et il y aurait danger à s'y aventurer à partir du mois d'octobre jusqu'à la fin de mai.

La route du Sud est située dix degrés plus bas. Bien qu'elle soit la plus économique pour l'établissement d'un railway, le service ne s'y ferait pas aisément au moyen de diligences. Ici, les obstacles sont d'une nature diamétralement opposée à ceux que l'on rencontrerait sur la route du Nord. Les neiges ne fermeraient pas le passage aux voitures, mais les sables brûlants, les rocs arides, la chaleur insupportable qui règne dans le pays pendant les mois de juin, juillet et aout, et surtout l'absence de l'eau, de l'herbe et du bois, exposeraient les voyageurs à de cruelles souffrances et forceraient les adjudicataires du marché pour le transport de la malle de suspendre le service pendant une partie de l'été. Les chevaux et les mulets succomberaient dans ces solitudes brulées par un soleil ardent et où les pâturages sont aussi rares que l'eau. Pourtant cette voie, comme nous l'avons dit, serait pour un chemin de fer la meilleure sous tous les rapports, car il n'y tombe jamais de neige et les difficultés du terrain sont moins nombreuses que dans les latitudes septentrionales. Assis dans un waggon, le voyageur franchirait rapidement les sables et les déserts où, traîné par des chevaux et des mulets, il aurait cent fois la triste chance de succomber.

Pour une route charretière, la voie centrale est beaucoup préférable aux deux autres et offre des avantages que ne possèdent point ces dernières. Elle suit le trente-cinquième degré de latitude et traverse un pays d'une admirable fertilité où l'herbe, l'eau et le bois se trouvent partout en abondance. Cette région est incontestablement la plus belle de toutes celles que le Congrès doit faire constituer en territoires.

A l'ouest de l'Arkansas, entre la frontière méridionale du Kansas et la frontière septentrionale du Texas, on rencontre d'abord une contrée de quatre cents milles de longueur sur deux cent cinquante de largeur ou peu s'en faut, où deux Etats dont chacun renfermerait plus de terres arables que la Georgie, et produirait autant de grains que l'Illinois, avec cet avantage immense que son climat serait à la fois plus doux et plus salubre que celui de ce dernier Etat. C'est là que sont en ce moment réunis les Cherokees convertis au christianisme et les restes de quelques anciennes tribus sauvages qui se sont rapprochées de notre civilisation.

Les Indiens dont nous parlons sont fort industrieux et quelques-uns même très riches: ils ont de grandes habitations et trafiquent avec les habitants de l'Arkansas. La route centrale traverse leur pays dans toute sa longueur. En s'avançant à l'ouest, on pénètre dans une autre région de deux cents milles carrés, qui ferait un Etat de la grandeur de la Pennsylvanie et dont le climat est extrêmement doux. Le sol, sous le rapport de la fertilité, ne le cède pas à celui du pays des Cherokees. Dans les passes des montagnes, la neige a rarement plus de huit pouces d'épaisseur. On trouve partout de l'eau, excepté dans un cercle de trente à quarante milles de diamètre, auprès du Colorado. Mais qu'est-ce que cet espace aride sur un parcours de 1200 milles?

Ces avantages réunis n'ont point permis au directeur général des postes d'hésiter: il a choisi la route du milieu qui seule offre les conditions nécessaires pour le service ininterrompu de la malle, au moyen de diligences, pendant l'hiver comme pendant l'été. En fixant deux points de départ il a donné satisfaction à deux intérêts rivaux qui avaient droit à sa bienveillance et à sa sollicitude. St-Louis est le centre des cités de la vallée du Mississipi. La plupart des chemins de fer de l'Ouest aboutissent dans son voisinage. C'est également le centre commercial et industriel du pays. Mais St-Louis est situé au nord de la route, et pour rencontrer celle-ci, en partant de la métropole du Missouri, il faut descendre vers le sud. Il était donc nécessaire de choisir un point de départ plus direct, et c'est pourquoi M. Brown a désigné Memphis. Cette ville est située exactement sur la ligne géographique que parcourt la route centrale.

ABORDAGE.—Le navire *Jos Holmes*, capitaine Josselin, est entré hier dans notre port, venant du Havre. Le 21 mai, à minuit, par le 31e degré 40' de latitude et le 14e degré 13' de longitude, il fut abordé, au milieu d'une tempête, par la barque grecque *San Antonio*, allant de Gibraltar à Cardif. Malgré les manoeuvres faites à bord des deux navires, au moment où ils s'aperçurent, la collision devint inévitable à cause de l'état de la mer. La barque perdit deux de ses mats et reçut d'autres avaries. Le *Jos Holmes* en a essuyé également. Les deux bâtiments étant liés l'un à l'autre par les ancres et les cordages qui s'étaient emmêlés, l'équipage et le capitaine de la barque passèrent à bord du *Holmes*. Plus tard, ayant reconnu que le *San Antonio* pouvait se maintenir à flot, ils s'y transportèrent de nouveau dans l'intention de gouverner sur Lisbonne.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU CANAL CARONDELET.—On verra en se référant à nos annonces, que le Bureau des Commissaires de la Compagnie du Canal Carondelet s'est mis en possession des biens et droits de l'ancienne compagnie. Des livres de souscription seront ouverts lundi prochain, 13 du courant, au No 39 Passage de la Bourse, sous les auspices des honorables citoyens dont les noms figurent au bas de l'annonce.

ECOLES DU 3e DISTRICT.—La solennité qui termine tous les ans les examens des écoles publiques aura lieu aujourd'hui dans le 3e district. Le magnifique local du *Fillmore School* a été choisi pour le concours. Nous accusons réception d'une obligeante invitation qui nous a été adressée par M. Bourges, surintendant.

SÉNATEURS.—Les démocrates des paroisses Carroll et Madison ont désigné le Dr. G. D. Shadburne comme leur candidat pour la place de sénateur à la législature.

MAINE.—La convention démocratique du Maine a désigné à l'unanimité M. H. Smith comme candidat pour les fonctions de gouverneur.

Vacances des Ecoles Publiques.—Les personnes qui désirent prendre des leçons au Collége Commercial de Dolbear, rue du Canal No 306, sont priées de s'y présenter immédiatement.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES IMPORTANTES DE L'OUEST,
NOUVELLES D'UTAH.
Arrivée de la malle de Salt Lake.
Combat entre les Indiens et les Américains.
100 soldats et 50 hommes du train d'équipage tués.
NOUVELLES DE PORT-AU-PRINCE.
Grand incendie.—Destruction de 100 maisons.

St Louis, 7 juillet—La malle de Salt Lake est arrivée à Independence, le 30 juin. Les trains étaient tous en bon état.

Les Mormons, s'attendant à la présentation au Congrès de bills relatifs à la polygamie, accusent l'arpenteur-général Burr de les avoir calomniés auprès du gouvernement.

Les Indiens.

St Louis, 7 juillet—Le *St Joseph Journal* du 2 annonce, sur la foi d'un trafiquant français, que les Cheyennes et les Arapaois ont attaqué les troupes sous les ordres du colonel Sumner, à environ deux cent milles à l'ouest du fort Kearney. Le trafiquant affirme que le détachement américain a été taillé en pièces. Il a répété à Iowa City, où il est arrivé le 2, ce qu'il avait avancé à St Joseph. Cette nouvelle est en outre confirmée par les émigrants arrivés de Salt Lake.

Haïti.

New-York, 7 juillet—Un navire est arrivé ici, venant de Port-au-Prince. Cette ville a été, le 12 juin, le théâtre d'un désastreux incendie. Cent maisons ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à un million de piastres.

Chemins de fer.

Cincinnati, 7 juillet.—Les conseils municipaux de Cincinnati et de St Louis ont accepté l'invitation des différentes lignes de railways entre Baltimore et St Louis. Celles-ci leur ont offert de les transporter à Washington.

Arrivée d'un négrier capturé.

New York, 7 juillet—La barque Panchita est arrivée ici sous les ordres d'un officier anglais: elle a été capturée dans la rivière Congo, comme bâtiment négrier, par le navire de guerre anglais Sapho.

Nouvelles d'Europe
DE TROIS JOURS PLUS RÉCENTES.
ARRIVÉE DE L'ARABIA.
HAUSSE SUR LES COTONS.
BAISSE SUR LES CEREALES.
Adoption du bill sur le serment des Juifs.
LES ÉLECTIONS EN FRANCE.
MASSACRE D'EUROPÉENS DANS LES INDES.

New York, 7 juillet—Le navire à vapeur *Arabia*, capitaine Stone, parti de Liverpool dans l'après-midi de samedi 27 juin, vient d'arriver. Ses nouvelles sont de trois jours plus récentes que celles reçues par le Columbia, et sont très importantes sous le rapport commercial.

Le steamship *Ariel*, pour le Havre, est entré à Southampton le 26, et le *Washington* le 27.

Avis commerciaux.

Liverpool, 27—Toutes les qualités de coton ont éprouvé une hausse durant la semaine.—Les communes ont haussé de 1/8d, et les qualités middling et fair de 1/16d. Les ventes de la semaine ont été de 60,000 balles. Les spéculateurs en ont pris 8000 et les exportateurs 7,500.

Les ventes du vendredi 26 sont portées à 8000 balles, dont 1000 prises par les spéculateurs et 1000 par les exportateurs. Le marché s'est clos avec fermeté. Les qualités communes ont été payées 1/8 de plus, et les qualités fair et middling 1/16 d.

Nos cours sont comme suit:—Orleans fair 8 1/2 d; Orleans middling 8. Mobile fair 8 5/8; Mobile middling 7 15/16; uplands fair 8 5/16; uplands middling 7 7/8 d.

Le stock entier sur place s'élève à 620,000 balles, dont 492,000 de provenance américaine.

HAVRE—Sur le marché au coton du Havre, le coton très ordinaire est coté 115 fr.

MANCHESTER—Les avis reçus de Manchester continuent à être favorables. Le temps est propice à la récolte.

CÉRÉALES—Le marché aux céréales s'est clos dans un état de calme. La farine est maintenue, mais elle a éprouvé de nombreuses [illegible]. Quoiqu'il ne se fasse pas beaucoup de transactions dans les blés, les prix en sont soutenus. Le maïs a fléchi de 1 sh. à 1 sh. 6 d.

PROVISIONS—Calme à la fermeture du marché. Boeuf salé, ferme à la clôture. Hausse de 1 sh. à 1 sh. 6 dans les graisses: on les paye 63 à 65 sh.

Le sucre était languissant à la clôture; le café en grande activité; le riz peu demandé; les potasses fermes à 44 sh.

Le marché monétaire n'a éprouvé aucun changement. Les consolidés au comptant clos à 93 1/8 et 93 1/4.

Les espèces à la Banque d'Angleterre ont augmenté de 262,000 liv. sterl.

Les sécurités américaines s'écoulaient lentement, mais les cours étaient les mêmes.

La Banque de France a réduit ses taux d'intérêt.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

ANGLETERRE—Le bill sur le serment que devront prêter les israélites, au parlement, a été adopté par une forte majorité.

FRANCE—Le gouvernement a obtenu un succès complet aux élections. L'opposition n'a eu qu'une demi douzaine de membres de l'assemblée.

ESPAGNE—La question mexicaine est toujours pendante et même prend une tournure menaçante.

Les ministres anglais et américain à Madrid protestent fortement contre la traite des nègres à l'île de Cuba.

INDE—La malle de l'Inde a été télégraphée: elle annonce qu'une sérieuse rencontre a eu lieu entre les natifs et les troupes anglaises. Les natifs se sont emparés de Delhi et ont massacré les Européens qui résidaient en cette ville.

Dernières nouvelles du Kansas.

St-Louis, 7—Une lettre adressée au *Missouri Democrat* dit qu'à la convention de Lecompton il se trouve une majorité d'un tiers des membres en faveur de l'esclavage. Le parti soutient Walker et veut que l'on soumette au peuple l'approbation de la constitution.

L'adresse du gouverneur Walker a produit un grand effet à la convention.

On considère comme certaine l'élection de Ransom.

Le massacre par les Indiens.

Leavenworth (territoire du Kansas) 7 juillet—Le général Harney paraît ne pas ajouter foi à la nouvelle d'un combat entre les Indiens et les troupes sous les ordres de Sumner et dans lequel tout le détachement, composé de cent soldats et de cinquante hommes du train auraient été tués.

Marchés du Nord et de l'Ouest.

New-York, 7.—Le coton s'est clos ferme, ainsi que la farine. Le sucre est calme; café vendu à 11 et 12 cts.

Cincinnati, 7.—Farine $6 25 à 6 50; whisky 25 1/4; jambons 12 1/4 à 12 1/2 les plats-côtés; porc mess $22 50.

St Louis, 7.—Il s'est vendu de la farine aujourd'hui à $6 50; du maïs mélangé à 65, et 73 à 74 cts le blanc.

LA CAPRICHOSA.—Tel est le titre d'un charmant journal de modes, écrit en espagnol, dont la *Librairie Nouvelle* a reçu hier les premiers numéros.

Cette petite revue, destinée aux dames, traite les sujets de leur goût—modes, littérature, poésie, musique, beaux-arts. A chaque numéro est jointe une charmante gravure de modes.

Ce journal manquait à nos dames Espagnoles; elles ne peuvent manquer de faire bon accueil à une publication qui a obtenu l'approbation flatteuse de leur belle compatriote l'impératrice Eugénie.

Le prix de l'abonnement n'est que de $3 par an.

On souscrit chez M. Tacon, agent-général de l'*Eco hispano americano*, 167, rue de Chartres.

CHRONIQUE LOCALE.
CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion à sept heures. M. Wiltz occupe le fauteuil. Cinq membres sont présents.

Message du Maire accompagné de lettres de plusieurs personnes—Soumis aux comités.

Le rapport mensuel de l'agent fiscal est soumis au comité de finances.

Les Assistants font annoncer qu'ils ont adopté plusieurs résolutions et rejeté le marché pour réparer les fossés en bois, etc.

Le Conseil adopte diverses résolutions des Assistants. L'ordonnance ayant trait aux allocations pour les écoles publiques est soumise au comité de finances.

M. De Labarre appelle la résolution fixant l'époque de l'élection pour remplir une vacance dans le Conseil des Assistants. Il propose que l'élection soit fixée au 25 juillet—Adopté.

Résolution des Assistants autorisant le paiement de divers comptes.—Adoptée.

Résolution des Assistants autorisant le contrôleur à faire certains comptes de taxes pour 1855 et 1856 et à les remettre au trésorier qui est chargé d'en toucher le montant.—Adoptée.

Le secrétaire lit plusieurs pétitions qui sont soumises à différents comités.

Résolution de M. Landry autorisant le contrôleur à demander, par la voix des journaux, des propositions pour un trottoir au côté nord de la rue Terpsichore, entre Howard et Jacob.—Adoptée.

Rapport du comité de finances acceptant M. Armand Dupré comme caution de M. Dupré fils wharfinger du Deuxième District; rejetant la demande de MM. Hunt et Leary qui désiraient une augmentation de salaire, la charte de la ville déclarant que le salaire d'officiers ne devra pas être augmenté durant le terme pour lequel ils ont été élus; autorisant le greffier du Troisième District à acheter un coffre fort pour la Cour, pourvu que le coût n'excède pas $125.

Message du maire renfermant une lettre de M. De Bou relativement à l'achat, par la ville, d'un portrait de Bienville.

Résolution des Assistants faisant un devoir aux recorders de la ville d'exiger une piastre de chaque personne qui sera caution de prisonniers. Le montant devra être versé dans le Trésor.—Adoptée.

Résolution des Assistants créant la place de trésorier assistant de la ville et définissant les devoirs de cet officier—Adoptée.

Résolution pour des allocations aux écoles publiques. Soumise au comité de finances.

Résolution des Assistants fixant le jour pour l'élection d'un Alderman-Assistant en remplacement de M. De Labarre, démissionnaire.—Adoptée.

Résolution des Assistants invitant les Aldermen à se joindre à eux pour élire certains officiers.—Adoptée.

Rapport du comité des quais et débarcadères recommandant, entre autres choses, certaines améliorations aux rues, dans un but de salubrité—Adoptée.

Résolution des Assistants autorisant l'établissement d'hydrants dans les cachots, &c. Soumise au comité des rues et débarcadères.

Le Conseil se rend dans la salle des Assistants afin d'élire l'imprimeur de la ville et d'autres officiers.

ALDERMEN ASSISTANTS—Réunion à 7 heures. M. Magioni occupe le fauteuil.

M. Magioni est élu président du Conseil en remplacement de M. Bailey, démissionnaire.

M. Holland présente un rapport relativement à la mauvaise eau à la prison de paroisse et à l'asile des aliénés. Les résolutions qui accompagnent le rapport soulèvent une longue discussion. Le Conseil adopte enfin les résolutions qui ordonnent les travaux nécessaires.

Le maire transmet une lettre de M. B. de Bou relativement à l'achat du portrait de Bienville qui est en ce moment dans la salle de réception du maire. M. de Bou dit que si la ville refuse d'acheter le portrait, il le transportera à Mobile où il a trouvé un acquéreur.

Le trésorier annonce qu'il reste en caisse une somme de $220,349 32.

Résolution des Aldermen autorisant le contrôleur à adjuger, après dix jours d'avis, le marché pour un trottoir dans une certaine partie de la rue Terpsichore—Adoptée.

Les deux Conseils se réunissent.

Le *Daily Crescent* est élu imprimeur de la ville. (Le *Creole* reçoit cinq votes.)—M. James Beggs est élu commissaire de la Maison de Refuge—M. L. Carpent est élu directeur des Ecoles du Troisième District—Le Conseil décide que l'argent de la ville sera déposé à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Résolution autorisant le contrôleur à adjuger le marché pour fournir du charbon à la ville pendant un an.—Adoptée.

Le Conseil décide que les propriétaires payeront l'impression des pétitions dans lesquelles ils demandent des améliorations.—Adoptée.

Lettre du comité de la Bibliothèque du Deuxième District relativement à un meilleur local.—Soumise aux représentants du district.

Résolution défendant la vente de viandes cuites aux marchés.—Rejetée.

Résolution ordonnant qu'un certain bassin connu sous le nom de "Demi lune" et situé en face de la rue Claiborne, soit comblé.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Le comité de finances désapprouve le marché actuel relativement au pont du Bayou; rejette la réclamation présentée par M. Barelli, consul de Sicile, au nom de Siciliens qui avaient subi des pertes.—Le rapport est adopté.

Résolution autorisant le contrôleur à adjuger le marché pour macadamiser la rue Esplanade, de la rue Royale au Chemin du Bayou; le marché pour paver la rue Natchez en pierres carrées.

Le conseil s'ajourne.

TARIF DU PAIN—Le prix de la farine fraiche étant de huit piastres le baril, les boulangers devront, conformément au tarif, donner, pendant la semaine qui expirera le 12 juillet:

57 onces de pain pour	......	20 cents
29 " "		10 "
14 " "		5 "

Les pains de seconde qualité devront peser un huitième de plus, c'est-à-dire:

Les pains de 20 cents	......	64 onces
" " 10 "		32 "
" " 5 "		16 "

ECOLES PUBLIQUES.—*1er District*—La nouvelle Direction des Ecoles publiques du Premier District s'est réunie lundi soir, dans la salle des Aldermen Assistants, afin de s'organiser.

Le Dr W. B. Lindsay a été élu président par acclamation.

Voici les comités permanents pour l'année courante:

Ecole sup. des Demoiselles—M. E. Peale, président; MM. I. G. Seymour, N R Jennings, Jno Kemp, J M Demarest.

Ecole sup. des Garçons—M. R M Lusher, président; MM. W Greenwood, D F Mitchell, J H Low, W Cornelius.

Livres de classes—M. J G Poindexter, président; MM. W Cornelius et E Salomon.

Bibliothèque et Lycée—M. J G Nixon, président; MM. J G Poindexter, W Cornelius, Jno Kemp, H Florance.

Finances—M. W Greenwood, président; MM. H Florance et W P Campbell.

Examens—M. D F Mitchell, président; MM. J S Clark, E Peale, J G Poindexter, C Taylor.

Maisons d'école—M. H Gillingham, président; MM. J B Slawson et H Florance.

Ecoles du soir—M. D Beebe, président; MM. D F Mitchell et W Greenwood.

Le président a nommé les comités suivants, qui sont chargés de visiter les écoles et dont le terme est fixé à trois mois:

Ecole Jackson—MM. Kemp, Florance et Nixon.

Ecole Fisk—MM. Greenwood, Mitchell et Johnson.

Ecole Jefferson—MM. Cornelius, Solomon et Beebe.

Ecole Webster—MM. Lusher, Seymour et Demarest.

Ecole Paulding—MM. Clark, Jennings et Loy.

Ecole Washington—MM. Peale, Campbell et Gillingham.

Ecoles Franklin et Marshall—MM. Poindexter et Taylor.

COUR DU RECORDER STITH—Charles Kelly devra répondre, le 9 du courant, à l'accusation de vagabondage—Cautionnement de $350.

Le recorder a acquitté Robert Foster que John Hennessey accusait de lui avoir donné en paiement un check de $174 qu'il savait n'avoir aucune valeur. Le check était tiré sur la Banque des Citoyens et portait la signature de Wm C. Sibley qui n'avait pas à l'époque de fonds à la banque. Le plaignant n'a pas prouvé que l'accusé eut connaissance de ce fait.

Dominick Manning et son fils John ont comparu, hier, devant le recorder, sous prévention d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne de Thomas Schahan, lundi soir, dans la rue St Thomas. L'affidavit accuse le père d'avoir blessé Schahan à la tête et ajoute que John le frappa avec un caillou, sans provocation. Cautionnement de $500 chacun. L'interrogatoire est fixé au 18 du courant.

James Daly, Mme Daly, Margaret Gurst et Kate Hollander, que la police a arrêtés, lundi soir, dans la rue Perdido, pour vagabondage et ivresse, seront conduits demain devant le recorder.

Michael McCarty a été condamné à dix piastres d'amende pour bris de paix dans la rue Delord.

L'affaire M. Chatman et Ann L. Johnson f. c. l., accusés d'avoir recelé un esclave qui était enfui de chez Mme Vve John Lind, a été appelée hier. Chatman ayant prouvé qu'il ne louait pas la maison, le tribunal l'a acquitté. L'interrogatoire de la femme est renvoyé jusqu'à nouvel ordre.

William, esclave de M. Bridges, recevra vingt cinq coups de fouet pour avoir tenté de voler une malle sur le bateau à vapeur Woodford.

Charles Pitcher, qui a volé à Wm McCann son chapeau et l'argent qu'il avait sur lui, a été envoyé, après instruction, devant la Première Cour de District.—En prison, le recorder n'ayant pas voulu accepter de cautionnement.

COUR DU RECORDER FABRE.—John Clements et Wm Bent que Thomas Gillooly accuse de l'avoir menacé, ont dû fournir chacun un cautionnement de $200 pour répondre de leur bonne conduite.

Bridget Glaren se plaint d'avoir été battue par Mary Conner.—Cautionnement de $200.

Angelo Costa, accusé d'avoir assailli Angelo Cuanti, a été envoyé devant la première cour de district.

COUR DU RECORDER SOLOMON—Le recorder a envoyé Charles Meleisser devant la première Cour de district sous prévention de s'être approprié cinquante piastres que Frederick Kreamer, du Concordia House, lui avait confiées et qu'il a refusé de lui rendre.—Cautionnement.

Michael Bricher a été condamné à vingt piastres d'amende pour débit de liqueur à un esclave.

Le tribunal a ordonné l'arrestation de Louis Caiman que Félicie Garcia, rue des Français, accuse d'avoir enlevé son enfant âgé de 4 ans et de l'avoir caché dans une maison de l'encoignure Girod et Union.

C. Rolland a été envoyé devant la Première Cour de District pour s'être rendu coupable d'abus de confiance en refusant de rendre une malle qui renfermait entre autres choses une somme de cinquante piastres et que Jean Devin lui avait confiée.

ACCIDENT.—Hier, entre cinq et six heures du soir, Manuel Francis a été renversé par la locomotive du chemin de fer Pontchartrain et mortellement blessé; il a eu les bras et les jambes horriblement meurtris. On l'a transporté à l'Hôpital de Charité. Il était pris de boisson et traversait le track lors du triste accident.

P. S. Nous apprenons que Francis est mort. Il était Portugais.

ENQUÊTES—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps d'Andrew Harris, sur le steamboat *Mexico*, mouillé au Louisiana Dry Dock, à Alger. Verdict: Suites de chute.—Harris était Suédois et avait 38 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de l'enfant de M. Gamble, qui a été échaudé la semaine dernière, au coin des rues Champs Elysées et Grands-Hommes.

RETOUR DES NICARAGUAINS.—La frégate de guerre à vapeur *Wabash*, arrivée le 28 juin à New-York, avait à son bord cent quarante officiers et soldats de l'armée de Walker. Voici leurs noms:

Officiers—Brigadier-général Edward J Sanders; colonel Philip R Thompson (mort); lieutenants-colonels E H McDonald, Henry L Potter, Geo W M Leonard; capitaines John M Griffin, James Dunnican, Benj. F Whittier, Wm Northbridge, Jerome Johnson, James H Hearsey; lieutenants James Small, Wilber, F Harmon, Robert C Tyler, James C Schermerhorn, John G P Hoos, Goodwin Brown; chirurgiens Arthur Callahan, John Brinkerhoof, Wm Dolman; secrétaire Robert Lake.

Soldats—Nicholas Trapp, George H Tompkins, Wm H Holmes, Henry Miller, Jean D Fontaine, A N B Sharpe, Henry Ames, Sack Williams, D J Donovan, A J Harrison, D O Williams, Wm Carson, James Tryon, Wm McGilvray, J W Harr, John Kayse, Wm Kelley, R A Fulton, M P Stewart, Thomas Kelly, E M Williams, M R Blake, Alexander Owens, John White, Wm Miles, Walter J Scott, Patrik Ward, A O Lindsay, James Allen, A J Lincoln, John Clark, John Dacey, Wm Rhea, Stephen Brinckley, Jacob McKinney, Levi Price, Thos Doyle, S M Causby, R W Swinney, John Bartlett, James Thompson, J Karnbacher, Michael Lamb, Joon Anderson, Alexander Bar, Joseph Aveat, D Livingston, Wm H Carson, Jas M Norman, John Beara, George McMillan, Frank Martin, L P Heath, W J Andrews, N Trowbridge, W J Jewell, Nathan Farmer, Joseph Benoist, Hiram Marshall, James A Adams, W Kerr, John Wilhams, Robert R Craig, M Maxall Kinney, Charles W Graves, Robert Bruce, Carlos Allen, Joseph Lump, Geo Whittemore, Henry C Wells, Henry D Loomis, M P Henry, Michael Hertz, James Branan, Daniel Carson, James H Hall, George Lowe, Edward F Mullen, Alex Leggett, Wm H Cox, Geo Caldwell, Wm H Lester, A J Hanway, John Jackerson, Frank Bennett, John Rodgers, John M West, Henry Burton, John Henderson, P B Cranes, Benjamin Wood, Thomas Clarke, Jas E Teel, Wm Porter, Hugh McKay.

Les élections en France.

Paris, 10 juin.

Je vous tiens, chaque jour, au courant des travaux du comité électoral démocratique de Paris, et ce n'est pas ma faute si les résultats du lendemain démentent ceux de la veille. Hier, je vous envoyais avec toute réserve la nouvelle liste des candidats d'opposition arrêtée par ce comité, mais déjà, quand ma lettre partait, la liste était à refaire. Le comité a tenu, hier soir, une séance où se trouvaient non-seulement les membres habituels, mais d'autres représentants du parti républicain, comme MM. Goudchaux, Havin, Landrin, Edouard Charton, Degousée, etc. Pendant qu'on délibérait, un certain nombre de démocrates, en dehors, réclamaient une prompte solution, disant que jamais comité électoral n'avait été si long à produire une liste de candidats. Après de longs débats, la liste suivante paraissait arrêtée pour les dix circonscriptions électorales de la Seine: 1o Laboulaye; 2o Havin; 3o général Cavaignac; 4o Garnier-Pagès; 5o Carnot; 6o Goudchaux; 7o Bastide; 8o Vavin; 9o Ferdinand de Lasteyrie; 10o Emile Ollivier. Vous voyez que de cette liste ont disparu les noms de M. Bethmont et de M. Darimon, rédacteur de la *Presse*, qui avaient été admis, la veille. M. Havin, dont la candidature est imposée au comité, a reperdu son troisième arrondissement et se trouve relégué dans le deuxième, où il ne peut avoir aucune chance. M. Garnier-Pagès, qui ne figurait pas sur l'avant-dernière liste, s'était retiré par suite de conseils reçus d'anciens collègues du gouvernement provisoire, puis sur les instances de deux amis intimes, il a fini par laisser rétablir son nom. M. Emile Ollivier a été choisi comme fils d'un exilé, M. Démosthènes Ollivier, ex-représentant; d'autres préféraient M. Charles Hugo. On disait la liste qui précède arrêtée, d'accord avec le *Siècle* et le *Journal des Débats* qui n'a, parmi les candidats, que deux noms, ceux de M. Laboulaye et de M. Vavin, ancien liquidateur de la liste civile de la famille d'Orléans. M. Havin ne paraissait pas décidé à accepter la candidature dans le deuxième arrondissement; sur son refus il serait remplacé par M. Martin (de Strasbourg). Beaucoup de républicains disent qu'ils feraient un grand sacrifice à la discipline aux engagements pris, en votant pour M Havin.

Mais on m'apprend que cette liste, arrêtée hier, est remise en question à l'heure où je vous écris. Le général Cavaignac persiste à ne pas vouloir être porté. Des républicains reprochent à M. Laboulaye d'être professeur au collège de France et d'avoir publié une brochure sur la révision de la Constitution de 1848.

A Lyon, les candidats démocrates sont: MM. Jules Favre, Hénon, médecin, Bacot, Morin.

Les journaux de Besançon publient la circulaire électorale du comte de Montalembert.

L'élection de M. Morcau, candidat officiel dans l'Aube, est très menacée, parce que les fabricants de Troyes auraient découvert que ce candidat est libre-échangiste. Le préfet sera peut-être obligé de choisir une autre candidature.

Dans le Puy-de-Dôme, M. de Karraint, officier de marine, est le candidat du gouvernement, et remplace son beau-père, M. de Peneautier, qui était député et est mort.

A Lyon, le gouvernement présente un nouveau candidat, M. Descours, syndic des agents de change, conseiller général. Le préfet du Rhône, dans sa circulaire, dit, en parlant des électeurs:

"Evitez surtout que, par excès de cette confiance dont parle M. le ministre de l'intérieur, ils ne croient inutile de se présenter au scrutin.

"Leur abstention donnerait lieu à des interprétations dont on pourrait abuser. Elle serait un encouragement à des illusions téméraires, à des espérances coupables et peut-être dangereuses."

Paris, 10 juin.

Je ne suis pas dans les secrets du comité électoral de Paris; mais vous remarquerez comme moi que la liste publiée aujourd'hui par la *Presse* est parfaitement concertée au point de vue de la topographie électorale. Chaque candidat est porté dans la circonscription où il a naturellement le plus de chances. Ainsi M. Laboulaye, le représentant du *Journal des Débats*, est présenté dans le quartier aristocratique des Tuileries, de la place Vendôme et des Champs-Elysées; M. Bethmont, dans les quartiers Feydeau et de la chaussée d'Antin; le général Cavaignac, au contraire, dans le quartier des Halles, du Mail, Montmartre et Bonne-Nouvelle; M. Emile Ollivier [illegible] a vu sa candidature reportée dans l'île de la Cité, aux alentours du Palais de Justice et de l'Hôtel-de-Ville; M. Carnot, [illegible] aux républicains, est porté dans le quartier du Temple et à Belleville; M. Goudchaux, dans le faubourg Saint-Antoine; M. Darimon, dans le quartier des écoles; M. Vavin, dans le faubourg Saint-Germain; M. de Lasteyrie, dans l'arrondissement de Saint-Denis, dont il a déjà été représentant, et M. Garnon, dans celui de Sceaux. Vous le voyez, s'il y a un Paris stratégique, au point de vue de la défense militaire, il y a aussi un plan de Paris au point de vue de la tactique électorale.

Quelle sera, en présence de cette manifestation légale, l'attitude de l'administration et du gouvernement? L'initiative à prendre pour les candidatures viendra-t-elle du préfet de la Seine ou du ministre de l'intérieur? Je crois savoir que ces questions ont été débattues dans le dernier conseil des ministres.

En province, la lutte électorale est engagée sur plusieurs points, notamment dans les départements de la Somme, du Doubs et de la Gironde. Vous verrez ce sur la circulaire de M. de Montalembert. A Bordeaux, on fait des épigrammes, en attendant le vote, pour s'entretenir la langue et la plume.

Voici un distique de circonstance inspiré à la muse gasconne par la double candidature de MM. Lagarde et Gustave Curé:

"Quand un malade appelle et *la garde* et *curé*
"C'est signe qu'il se sent bien près d'être enterré."

Le linge sale de la Chambre des Lords.

Londres, 9 juin.

Avec beaucoup d'autres, je partageais cette opinion sur la nation anglaise:—pris individuellement, il n'est peut-être pas de peuple au monde qui présente plus d'excentricités que le peuple anglais; mais qu'il s'agisse de la chose publique, chaque individu, grand ou petit, laisse ses excentricités et [illegible] au service du pays, un patriotisme dont le bon sens et la droiture sont les bases. Mais après ce qui vient de se passer au sein du Parlement britannique, il me faut bien revenir de cette opinion. Hélas, oui! l'ancien forum de Saint-Stephen ne retentit pas que des accents patriotiques des pères conscrits de la puissante Albion; les descendants des barons inflexibles qui imposèrent la *magna charta* au roi Jean se servent aujourd'hui de la Chambre haute pour y étaler le linge sale de leur famille, et la Chambre des communes, qui a fourni tant de tribuns éloquents et fougueux, tourne décidément à l'idylle.

Hier, à la Chambre basse, un honorable membre interpelle le ministère sur les vaches qui paissent en paix sous les ombrages de Hyde-Park.

Avant-hier c'est le marquis de Westmeath qui menace d'intenter un procès en diffamation contre le *Globe*, qui a reproduit certains passages d'un pamphlet que la marquise, sa femme, vient d'écrire contre lui. Un autre jour, c'est le vénérable lord Lyndhurst qui entretient la Chambre des lords d'un autre pamphlet de lady Bulwer Lytton, également à l'adresse de son mari.

Le docte lord tient à prouver à Leurs Seigneuries qu'en ce qui le concerne dans cette affaire, il n'a pas manqué de politesse envers une dame, et il ajoute qu'il serait très mortifié que la haute Chambre entretînt l'ombre de l'opinion contraire.

Et la haute Chambre est en extase de voir que la galanterie chevaleresque du docte lord cédait aux armes à la simple idée d'être soupçonné de n'avoir pas répondu à la lettre de lady Bulwer, d'avoir été surpris plongé dans un doux somme à l'âge suffisamment mûr de quatre-vingt-cinq ans.

Bref, le précédent est acquis, et je ne désespère pas—ou plutôt je crains fort—que demain ou après "lord Fitzbattleaxe ne demande l'indulgence de la Chambre pour rectifier une erreur commise par le *Morning-Post*, à propos du déjeûner de noces de sa plus jeune fille. L'organe officiel a assuré que ce déjeûner avait été fourni par un pâtissier éminent, et il en a même cité le nom. Sans doute, le sujet n'est pas d'une importance vitale pour Leurs Seigneuries—(hear, hear!) mais il assure que tous les services du repas de noces ont été préparés sous son propre toit, et par des gens de sa propre maison."—Ou bien que le comte de Pimlico ne "fasse allusion à un faux bruit qui a circulé dans tous les clubs de Londres, et qui est parvenu jusqu'aux feuilles d'Irlande—à savoir, qu'il avait gardé la maison à cause de la goutte. Or, ses amis seront heureux d'apprendre,—et il saisit la première opportunité de le dire, qu'à l'exception d'une légère inflammation au nez, il n'a jamais été mieux portant de sa vie."

Nous connaissons la nature du pamphlet de lady Bulwer, me direz-vous; mais celui de la marquise de Westmeath? Voilà, par exemple une publication d'une analyse difficile et dont je ne permettrais pas la lecture à ma fille. Tout au plus oserais-je répéter à ma femme ce qui a été dit en plein Parlement, et ce qu'ont lu toutes les pudibondes ladies d'Albion. Or, voici à peu près ce dont se plaint la marquise:

"Une nuit, pendant que lord et lady Westmeath étaient en visite au chateau du duc de Leinster, Carton, en Irlande, la femme de chambre Mackenzie fut éveillée en sursaut par lady Westmeath, qui était accourue dans sa chambre, poursuivie par lord Westmeath; elle le fuyait, et dit à la femme de chambre qu'il l'avait battue. D'abord, le mari ordonna à sa femme de retourner à leur chambre à coucher; mylady refusa. Alors mylord supplia, promettant d'être moins brutal.—Mylady consentit enfin; elle était fort effrayée, et la femme de chambre l'accompagna. L'appartement était en désordre, les meubles étaient renversés, le lit en confusion, les couvertures par terre, etc. Tel est le témoignage, affirmé sous serment, de la femme de chambre."

Charmant panorama de la vie patricienne, sans parler des épithètes caressantes dont l'époux d'hier accompagna son traitement affectueux—je dis époux d'hier, parce que lord et lady Westmeath étaient alors dans leur lune de miel!

Cependant, il arriva pire encore. Lady Westmeath assure que sa belle-mère fit tout pour l'induire à jouer le rôle de Putiphar à l'égard du feu duc de Wellington, afin d'avancer les intérêts de son fils. Quand la malheureuse femme s'en plaignit à son mari, celui-ci lui répondit simplement: "Ma bonne chère mère, elle ne savait pas à quelle [illegible] elle parlait." Lady Westmeath répliqua qu'elle voulait se retirer auprès de la marquise de Salisbury, sa mère, et demander sa protection. Son mari lui mit les poings sur la figure et s'écria: "Elle, vous donner un asile! [illegible]" Viennent ensuite les détails d'un procès contre le duc de Wellington [illegible]

[illegible] des Dumas, des Montépin et des Eugène Sue.

On me dit que le procès de presse intenté par le marquis de Westmeath au *Globe* restera à l'état de projet. Les amateurs de scandale y perdront, mais on m'assure que Sa Grace y gagnera...... les frais qu'elle aurait perdus.

Décédé hier, 7 courant, à 10 heures P. M., à l'âge de 15 mois, ALEXANDRE RODOLPHE, fils de M. H. R. et de Joséphine Bonneval. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à cinq heures précises. Le convoi partira de la demeure de son père, rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré demain jeudi, 9 du courant, à sept heures précises, dans l'église Ste-Anne, pour le repos de l'âme de FELICIE DABON. Les amis et connaissances de sa mère et de son époux sont priés d'y assister, sans autre invitation.

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.
FALLECIMENTO.

Falleceu hontem as 3 1/2 o Sar. ANDREW HARRIS de idade de 36 annos, natural de Russia.

Os membros se reuniráo hoje as 4 1/2 horas da tarde, na salla da Sociedade na rua de Bayou road entre S. Claude e Treme, para assistirem ao seu enterro.

Per ordem do Sr Presidente.
JOSE T. ARANTES, Secretario.
N. O. 8 de Julho de 1857.

Amers allemands de Hoofland.
Le grand remède pour la faiblesse des nerfs.

J. M. HULSHIZER de Doylestown, Pa., écrivait, le 28 juin 1853:—Ma femme était atteinte d'une maladie nerveuse depuis septembre 1851 et je ne trouvais pas de remèdes qui pût la soulager. Les médecins ne pouvaient rien pour elle. Je me rendis enfin chez [illegible] Harvey de cette ville et lui expliquai la maladie. Il me remit plusieurs journaux dans un desquels je lus un paragraphe au sujet de vos Amers Allemands. Je lui en achetai immédiatement quelques bouteilles, et je suis heureux de vous annoncer que ces Amers ont fait plus de bien à ma femme que tous les remèdes qu'elle avait pris jusque là. Je vous prie de m'en envoyer six bouteilles.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.
17juin—1m—3 ps

La Dyspepsie, sous toutes ses formes, provenant souvent de l'indigestion et produisant la constipation, les étourdissements, les aigreurs et mille autres maladies qui tendent à affaiblir le système, toutes ces affections cèdent comme par magie aux célèbres **Amers du Dr Hostetter**, ce qui fait dire qu'ils ont rendu la santé à des milliers de personnes qui en ont fait l'essai lorsqu'on avait perdu l'espoir de les guérir. Chacun devrait avoir recours aux Amers pendant les chaleurs, car c'est le plus efficace de tous les préservatifs connus. A vendre partout.
A vendre par J. WRIGHT & Co,
6juil—6t vàc Nos 21 & 151, rue de Chartres

Voyez ce que dit la Faculté de médecine des célèbres **Amers du Dr Hostetter:**

Lancaster, Pa., 1er janvier 1854.

Au Dr J. Hostetter, Pittsburg, Pa—Monsieur, l'expérience que j'ai des vertus de vos Amers [illegible] comme tonique pour les maladies chroniques telles que le rhumatisme, la goutte, la dyspepsie, la dyssenterie, la diarrhée, etc., [illegible] sans hésitation que c'est le meilleur remède que je connaisse. C'est avec plaisir que je le recommande aux personnes atteintes de dyspepsie et aux membres de la Faculté.
Tout à vous, H. A. SMITH, M. D.
A vendre partout par les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co,
22 juin—6t v e c Nos 21 et 151 rue de Chartres

Les Remèdes Scandinaves DU Dr MORACH.

Il y a quelque chose de nouveau sous le soleil, car voici deux remèdes qui sont composés d'herbes venues de l'intérieur de la Suède et qui, affirme-t-on, guérissent la plupart des maladies auxquelles l'humanité est sujette. [illegible]

Bureau des Commissaires de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Les commissaires de cette Compagnie [illegible] conformément à leur charte approuvée le 16 mars 1857, possesseurs de tous les droits, propriétés et franchises de l'ancienne Compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans, donnent avis au public que des livres de souscription seront ouverts lundi, 13 du courant, au No 39, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville, sous la surveillance de
MM. E. GARIDEL, président,
[illegible] URQUHART,
I. F. GRAHAM,
M. A. DAVIS,
W. V. MONTGOMERY,
W. C. C. CLAIBORNE,
Hy. ST PAUL,
WALTER NICOL,
F. H. MONSSEAUX. 4juil—1m

Garçonnière à la Baie St Louis.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et aux pères de famille que sa garçonnière à la Baie St Louis étant pourvue de tout le confortable désirable, il est prêt à recevoir des pensionnaires pour la saison des bains et des récréations à la campagne. Il espère, par les soins qu'il donnera aux jeunes pensionnaires, mériter la confiance et le patronage du public.
LOUIS SIMARD, En face du wharf. 8 juil—6f

VACANCES DES ECOLES PUBLIQUES.
Tous ceux qui désirent prendre des leçons au Collége Commercial de Dolbear, *Rue du Canal No 306*, pendant les vacances, doivent s'y présenter immédiatement. RUFUS DOLBEAR.

EN débarquement et en magasin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, No 79, rue Tchoupitoulas: 20 caisses sardines, 1/2 et 1/4 boîtes; 100 do vin blanc Haut Sauterne; 1755 do vin rouge Laroze Margaux, Lafite, etc; 150 futailles eaux de vie cognac La Rochelle; 25 pipes huile de la vierge de Boston, [illegible]; 1200 caisses vin français pour fontaine [illegible]; 300 caisses bi-carbonate de soude, Hotchcock. 8 juil

BEURRE de Goshen nouveau—25 barillets beurre jaune extra, reçus par le steamship Black Warrior, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 & 78 rue des Magasins. 8 juillet

MORUE sous île—200 caisses reçues par le steamship Black Warrior, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins. 8 juillet

FEVES.—75 barils fèves blanches, un magnifique article, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins. 8 juillet

RIZ—50 tierçons riz nouveau de la Caroline, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins. 8 juillet

SUCRE en morceaux, en poudre et passé de sucre—250 caisses sucre doublement raffiné, marque J S Lovering, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 & 78 rue des Magasins. 8 juillet

CAFE RIO ET JAVA—250 sacs, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins. 8 juillet

AMIDON d'Oswego—100 caisses et 200 1/2 caisses, à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins. 8 juillet

EAU DE VIE—200 1/2 et 1/4 pipes eau de vie américaine, 1re preuve, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

ESPRITS NEUTRES—100 barils, Boyle & Co, première preuve, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

WHISKY—150 barils et demi barils vieux Monongahela; 150 barils et demi barils Boyle Rose, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

GRAISSE—100 barillets graisse prime en feuille, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

CHANDELLES—1000 caisses demi et quarts de caisses bougies de l'Etoile, marque Procter & Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

HUILE de graisse—100 barils huile de choix, diverses marques, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33 rue Tchoupitoulas. 8 juil

EN magasin et à vendre par les soussignés: 170 barriques vin rouge ordinaire; 12 barriques vin rouge Château Dillon; 600 caisses do do; 50 barils vin blanc Haut Sauterne; 50 do vinaigre [illegible]; 20 paniers guignolet d'Angers; 50 caisses absinthe Suisse E. Pernod; 250 paniers bouteilles vides; 30 caisses vins de Bourgogne C. Marey, et Liger Belair; 500 quarts pâtés truffés de Rodel; 200 [illegible]; 30 barriques vin de Narbonne, très couvert; 15 do Bergasse; 25 quarts Burgundy Port; 100 paniers huile d'olive J. Plagniol; 30 caisses muscat; 50 do sardines à l'huile.
C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale. 7juil

SOUS les clés de la douane—12 1/4 et 14 1/2 cognac Guerin 1844 et 1856; 27 1/4 cognac Otard père & fils 1846; 20 1/4 do do 1850; 14 1/4 cognac Achille Petit 1848; 11 1/4 do J. B. Baron 1848; 3 1/4 et 6 1/4 cognac, W. Leroy & Co; 20 1/4 eau de vie La Rochelle, [illegible]; 10 1/4 et 17 1/4 do do Pelican; 6 1/4 cognac M. Castillon [illegible]. A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale.

A livrer par le navire [illegible], attendu de Bordeaux—500 barriques vin rouge; [illegible] caisses vin blanc; [illegible] A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale. 7 juil

A livrer par le navire Lorena, attendu de Bordeaux: [illegible] A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale.

VIN en barriques et en caisses—[illegible] A vendre par [illegible] & Co, 29 rue Tchoupitoulas.

[illegible] A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.

ATTENTION.

L'attention des acheteurs de peau et de boeuf est appelée sur la vente qui a lieu cette après-midi, à 6 heures, sur la Levée, au pied de la rue du Canal, par l'entremise de M. D. E. Morphy, encanteur.

SOCIEDAD ESPAÑOLA De beneficencia Mutua.

Los miembros de esta Sociedad se reunirán el domingo 12 del corriente, en casa del señor Presidente, calle de Condé, No 27 a las tres en punto de la tarde, a el objeto de pasar al salon de Orleans, donde deberá verificarse la bendicion de la Bandera de la expresada Sociedad.

Se recomienda la mayor puntualidad.
Por disposicion del presidente.
LEON G. DE VILLEGAS, Secretario.
Nueva Orleans, 7 de Julio de 1857.—5

$3. AL AÑO.
La CAPRICHOSA
Revista mensual de Modas, Literatura, Musica, Teatros y Artes.
Directora: Señora doña Ea. Serrano de Wilson.
Cada numero ira accompañado de un precioso figurin de Modas.
Se suscribe en casa de J. TACON, Libreria Nouvelle, 167, Chartres. 8juil

Sardines sans arrêtes.
NOUS venons de recevoir 25 caisses de sardines à l'huile sans arrêtes, en demi et quarts de boîtes. Cet article est supérieur et nous le recommandons particulièrement aux familles.
DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti. 8 juil

Laine—Laine.
A VENDRE un lot de laine blanche de première qualité, s'adresser à J. RIVIERE & HICKMAN, 50 et 52, rue de la Commune. 8 juil

SALSEPAREILLE—40 balles salsepareille en débarquement de la goëlette Red Fox, ayant droit au drawback, à vendre par FRANCISCO TIO, 96, rue Toulouse. 7juil—3

NOUVEAUTÉS CONFECTIONS ET MODES.
LIQUIDATION
De deux grands stocks de Marchandises sèches de fantaisie et d'Articles de Modes,
Au coût d'importation.
D. P. SCANLAN & Co, Nos 12 et 14 rue de Chartres, [illegible]
Un envoi d'Organdis imprimés fins à 20 cents la yarde. [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nelle Orléans, 3 juillet 1857.
A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de 5 pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois et payable aux actionnaires à partir du 10 courant.
GEO. A. FREERT, Caissier

Couleurs [illegible] REÇU par l'Empire City [illegible] A. ROUSSET & Co, 46, Canal, près Chartres. 7 juil

Aux Pharmaciens.
50 douzaines savon boîtes transparentes, [illegible] A. ROUSSET & Co, 46, rue du Canal, près Chartres. 7 juil

POTASSE—En barillets de 6, 12 et 25 livres, en demi barils et en barils, à vendre par ALFRED KEARNY.

WAGENER & CO,
Fabricants de Registres et Reliures, No 29, Commercial Place.
ANNONCENT respectueusement au public que R. J. WAGENER, s'est retiré de la société. [illegible]
WAGENER & CO, Nlle-Orléans, 26 juin 1857.

A LOUER.
UNE maison grande et confortable avec un jardin, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, [illegible] S'adresser à J. Magne, No 106 rue de Chartres, au-dessous de la Librairie Nouvelle. 5 juillet

FRUITS au jus et à l'eau-de-vie—100 caisses propres à l'eau-de-vie, 50 caisses fruits au jus, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson. 7 juil

EN débarquement du navire Old Dominion, de New York—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 7 juil

[illegible] E. LAMBERT, 65 rue des Magasins.

[illegible] Cigares de la Havane. [illegible] CABALLERO & BASCALDO, No 29, Vieille Levée.

AVIS.
A PARTIR de cette date, les soussignés fermeront leurs magasins de 3 heures de l'après-midi, [illegible]
FRANCIS FERNANDEZ, BLACHE & LAUMONT, PITCHAUD & Co, VINCENT & Co, TOURNÉ & THOMAS.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1857. 3 juil—1f

12 BARRIQUES [illegible] LOUIS F. MAXENT, Seul agent.

Le prix du Mélange de [illegible] [illegible] R. D. BEACH, pharmacien [illegible]

PIANOS—PIANOS—PIANOS.
A. ELIE & CHASSAIGNAC,
ANCIENNE MAISON BENOIT,
78 ...... rue de Chartres ...... 78.
PIANOS H. HERZ.
REÇU par le steamship Empire City, toute la musique nouvelle de William [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LES bureaux de la Compagnie des WATER WORKS sont transférés de la rue Carondelet à la rue Dryades (ancienne Philippe), entre les rues Commune et Canal.

X. LAMBERT,
IMPORTATEUR ET MARCHAND
De Vins, de Liqueurs étrangères et du pays, etc.
No 65, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans.

C. CAVAROC & Co.,
No. 144, rue Royale.
Importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, huile d'olive, etc.
Seuls agents des vins F. Seignouret, Château Dillon et des eaux-de-vie J. B. Baron, Achille Petit, J. A. Guerin.
ONT constamment en magasin les marques suivantes: [illegible]

[illegible] A. ELIE & CHASSAIGNAC.

150 [illegible] BERNARD TURPIN, 66, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—[illegible] FAURES & NORMAN, 63 & 65 rue Royale.

A Louer. UNE maison [illegible] R. J. HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas.

A VENDRE. Une maison basse en bois, située dans la rue du Canal, entre Claiborne et Derbigny. [illegible] 59 Nouvelle-Levée.

A VENDRE. Deux maisons en briques [illegible] 59 Nouvelle-Levée.

ATTENDU par le navire Jos. Curtis, de Bordeaux: [illegible]

LOTERIE DE SWAN & Co.
La plus belle loterie qui ait jamais été tirée!
Gros Lot, $60,000!
$350,000 pour être distribués en juillet.
Billet, $10 seulement.
Les loteries suivantes seront tirées publiquement par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE FORT GAINES, en Géorgie, dans le mois de juillet 1857.
DANS LA VILLE D'ATLANTA, Géorgie.
Classe 25—pour être tirée SAMEDI, 4 juillet 1857.
Classe 26—pour être tirée SAMEDI, 11 juillet 1857.
Classe 27—pour être tirée SAMEDI, 18 juillet 1857.
Classe 28—pour être tirée SAMEDI, 25 juillet 1857.
SUR LE PLAN DE NUMÉROS SIMPLES!!
Trente mille trois cent trente lots.
TRENTE MILLE BILLETS.
Près d'un lot à chaque neuf billets.
MAGNIFIQUE PLAN!
Tirage tous les Samedis, dans le mois de juillet.
[illegible]
PLAN DE LA LOTERIE.
[illegible]
S. SWAN & Co, Atlanta, Géo.

LIGNE RÉGULIÈRE DE BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS, de trois classes, DE LA HAVANE AU HAVRE, Touchant à Vigo, Espagne.
ALMA, [illegible] CADIX.
Départ de la Havane, le 12 de chaque mois.
Prix du passage pour le Havre:
Première chambre...... $170
Seconde do 100
Il y a un médecin à bord.
[illegible]
N. B.—Les bateaux ne s'arrêteront que 3 heures à Vigo. 20 juin

Entrepôt de tapis. No 19, rue de Chartres.
NOUS venons de recevoir un grand assortiment de TAPIS [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

F. NEWHALL,
Entrepôt de Marchandises françaises et américaines,
Rue du Canal, No 60, [illegible] *Vieille-Levée, au premier.*
F. NEWHALL.

BANQUE D'AMÉRIQUE.
AVIS est par le présent donné que le fonds capital de cette Banque a été fixé à $500,000 [illegible]
JOHN HUGHES, J. VIOSCA, GEORGE AUSTIN Jr.

Donnelly, Bezzina & Co,
Marchands de produits du Nord et de l'Ouest,
Nos 68 et 70, rue Tchoupitoulas, Près Poydras, Nlle-Orléans.

AVIS. [illegible] GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

BEURRE de Goshen—[illegible] FAURES & NORMAN, 63 & 65, rue Royale.

RENES, EPERVIERS ET TREMAILLES [illegible]

Compagnie du gaz de la Nouvelle-Orléans. [illegible] N. O. J. TINDALE, trésorier.

Avis de Société. [illegible] Nouvelle-Orléans, 30 juin 1857.

HOTEL BELLOUARD A LA BAIE St LOUIS. [illegible]

SOURCES D'ABITA, de Bagley [illegible] Morena & Crookes, No 22, rue Gravier.

J. Rivière & Hickman, Nos 50 et 52, rue de la Commune. [illegible]

AUX DAMES. [illegible]

AVIS AUX CHAPELIERS. [illegible] LEON PIERRE & Co.

Aux amateurs de Pêche. [illegible]

SUPREME CONSEIL
DES SOUV.·. GRANDS INSPECTEURS GENERAUX
DU RITE ANCIEN ET ACCEPTÉ
Pour la Juridiction Méridionale des Etats-Unis.
GRAND ORIENT DE CHARLESTON.

A une réunion spéciale de ce Suprême Conseil, à l'Orient de Charleston, près le B.·. A.·. et sous la voûte C.·., le 23e jour du mois de "Sivan", A.·. M.·. 5617, correspondant au 15 de Juin A.·. L.·. 5857, il a été décrété que le balustre ou proclamation ci-dessous fût signé par le T.·. P.·. S.·. Grand Commandeur et par l'Ill.·. Secrétaire Général du S.·. E.·. et publié pour la gouverne de ceux que cela peut concerner.

Extrait des minutes,
ALBERT G. MACKEY, M. D. 33e, *Sec.·. Gen.·. du S.·. E.·.*

AD UNIVERSI TERRARUM ORBIS SUMMI ARCHITECTI GLORIAM.

A tous Illustres Princes et Chevaliers, Grands, Ineffables et Sublimes Maçons de tous les Degrés Anciens et Modernes, répandus sur la surface des deux hémisphères, qui ces présentes verront, SALUT:

Attendu que nous avons été informés que l'on a récemment organisé ou cherché à organiser, en la ville de la Nouvelle-Orléans, un corps se donnant le titre de "*Suprême Conseil des Souv.·. Grands Inspecteurs Généraux du Rite Ecossais, Ancien et Accepté*," dont les individus suivants sont désignés comme officiers et membres, à savoir: J. Foulhouze, G.·. C.·.—T. Wharton Collens, L.·. G.·. C.·.—Louis Dufau, Sec.·. Gén.·.—Joseph Lisbony, G.·. Or.·.—J. B. Faget, G.·. Trés.·. et J. J. E. Massicot, G.·. Cap. des G.·.

SAVOIR FAISONS que le Suprême Conseil pour la Juridiction Méridionale considérant au-dessous de sa dignité de reproduire encore les arguments et les raisons multiples sur lesquels, en d'autres occasions, il s'est appuyé pour démontrer victorieusement l'illégalité d'une pareille organisation ayant pour but d'attaquer les prérogatives qui lui sont garanties par la Constitution ainsi que par les statuts et réglements du Rite: considérant, en outre, que ces arguments et ces raisons ont été dernièrement présentés de la manière la plus claire et la plus péremptoire par notre féable et Ill.·. F.·. C. Samory, dans le discours prononcé par lui le 12 Février dernier, en présence des Maçons de la Nouvelle-Orléans:

A ces causes, ce Suprême Conseil se bornera, dans cette circonstance, à déclarer que le soi-disant "*Suprême Conseil de la Louisiane*," dont James Foulhouze se dit le Grand Commandeur, n'est qu'une tentative nouvelle pour faire revivre des prétentions depuis longtemps abandonnées comme incompatibles avec les Constitutions de 1786 qui sont la Loi fondamentale du Rite Ancien et Accepté:

Et le Suprême Conseil pour la Juridiction Méridionale, en Assemblée solennelle, dénonce par ces présentes le SOI DISANT *Suprême Conseil de la Louisiane*, dont James Foulhouze se dit le Grand Commandeur, et le déclare ILLEGITIME, ILLEGAL et CLANDESTIN: il ordonne aux Maçons de sa Juridiction et prévient fraternellement ceux des autres Juridictions de n'avoir aucun rapport Maçonnique avec ce Corps illégitime ou avec les Conseils, Chapitres ou Loges que le dit Corps pourrait organiser, et ce, sous les peines les plus sévères en cas de désobéissance:

Et attendu qu'une organisation ILLEGITIME et IRREGULIERE, dépourvue, comme celle-ci, de tout élément de vie, ne reposant sur aucune Loi constitutionnelle, non-reconnue par aucun des Suprêmes Conseils du Monde, ne peut espérer prolonger son existence qu'en provoquant une lutte active et continue, le Suprême Conseil de la Juridiction Méridionale requiert ses frères de la Nouvelle-Orléans, chez qui ce fantasque projet a vu le jour, et leur conseille de s'abstenir de toute polémique avec ses fauteurs, et de traiter cette organisation ainsi que celle de tous autres corps établis par elle, avec le silence du mépris que mérite justement une tentative stupide qui n'a pour but que de troubler la paix et l'harmonie dont jouit la Maçonnerie en Louisiane.

Par ordre du Suprême Conseil,
JOHN H. HONOUR,
R.·. ✝.·., K-H.·., S.·. P.·. R.·. S.·., S.·. G.·. I.·. G.·., 33e,
T.·. P.·. S.·. G.·. Commandeur.
ALBERT G. MACKEY, M. D.
R.·. ✝.·., K-H.·., S.·. P.·. R.·. S.·., S.·. G.·. I.·. G.·., 33e,
Secrétaire Général du S.·. E.·.

GRAND CONSISTOIRE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

VALLÉE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, 16 "Tamuz," A.·. M.·. 5617, 8 Juillet 1857, E.·. V.·.

Ce Grand Consistoire se réunira en Grande Communication aujourd'hui Mercredi, 8 Juillet 1857, E.·. V.·. à 7 1/2 heures du soir, dans le Local de la Grande Loge.

Les Membres des Chapitres de Rose-Croix et des Conseils de K.·.-H.·., sous sa Juridiction sont requis d'assister à la cérémonie qui aura lieu.

Par ordre.
THOS. F. BRAGG, 33e, G.·. Chancelier.
8juil—1

TOMBOLA.
ON vend par souscription, 15,000 billets à $1. 375 lots gagnants, ayant une valeur totale de $14,500, exposés **Nos 161 et 163 rue Royale.**
Les deux premiers lots sont: une propriété située à St-Pierre, estimée $5000; une à Mandeville, $2500. [illegible]
Toute personne prenant 10 billets au siège de la Tombola, en aura un de gratification. [illegible]

Théâtre d'Orléans.
LES personnes qui désirent retenir les Loges pour la saison prochaine, sont informées que le Bureau du Théâtre sera ouvert le mardi et le mercredi de chaque semaine, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre du Directeur.
11 juin—1m E. BUFFIER, contrôleur

LIQUIDATION—LIQUIDATION.
Publiez et vous verrez.—Il sera à 25 pour 100 au-dessous des prix les plus réduits de la place.
A. GALEPPI,
[illegible] A. G. a l'honneur de prévenir le public qu'étant appelé en Europe pour affaires, il commencera dès aujourd'hui la liquidation de tout son grand assortiment, qui est évalué à plus de 60,000 piastres. [illegible]

Vêtements d'hommes, de jeunes gens et d'enfants, [illegible]
EXCELLENTE OCCASION.
ALFRED MUNROE & CO,
No 36, rue du Magasin, *Encoignure Gravier.*
VENDRONT leur grand stock de vêtements d'été à presque aux prix coûtants. [illegible]
MALLES, VALISES, SACS DE VOYAGE et PARAPLUIES. [illegible]
ALFRED MUNROE & Co, No 34, rue des Magasins, encoignure Gravier. 29 juin

Magasin de Marchandises sèches,
THEODORE DANZIGER,
[illegible] No 97, rue du Chapitre.
Venant d'être reçu—[illegible]
THEODORE DANZIGER.

CLAUDE CONTOIS,
JARDINIER FLEURISTE
Et Entrepreneur de Jardins,
RUE BOURBON, No 268,
Entre St Philippe et Dumaine.
29ja—1an NOUVELLE-ORLÉANS.

CAMILLE LACOSTE,
SUCCESSEUR DE PERBOS & BORDELOIS,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX DE VIE,
Et marchand de groceries en gros et en détail.
Encoignure Royale et Dumaine.
DIVERS—[illegible] CAMILLE LACOSTE.

Vente au rabais continuée.
LAZARE & LEVASSEUR,
8 et 10, rue de Chartres, près Canal.
[illegible]

VIN de Catalogne [illegible] J. VIOSCA Jr.

ATTENDU par le navire [illegible] J. VIOSCA Jr.

DIVERS—[illegible] GRAHAM, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane.

COGNAC et Eaux de vie de La Rochelle [illegible] GRAHAM, COMMAGERE & Co.

DAMEJEANNES—[illegible] GRAHAM, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane.

COUVERTURES—[illegible] GRAHAM, COMMAGERE & Co, 20 rue de la Douane.

AUX AFFLIGÉS.
LE Dr WILSON, [illegible]

[illegible] PABLO GELPI, 129 rue Vieille Levée.

[illegible] P. CUSACHS BROTHERS & Co, Encoignure Royale et St Philippe.

[illegible] DONNELLY, BEZZINA & Co, 68 & 70 rue Tchoupitoulas.

[illegible]